

**Author :** spo

**Categories :** [Informations](#)

**Date :** 3 mars 2011

Le post que j'ai mis en ligne hier au sujet du bien commun et du bien particulier a entraîné quelques réactions. Il a notamment été répercuté sur le Forum catholique ([ici](#)), ce qui a entraîné des avis divergents sur le sujet, comme cela est compréhensible. Je me garderais bien de commenter certaines réactions.

J'ai signalé hier dans ce même post la notable exception qu'a représentée l'article de Daniel Hamiche. Celui-ci a été mis en ligne sur Tradinews ([ICI](#)) et permettra de se rappeler ce dont il s'agit. J'en donne seulement l'extrait suivant :

Il semblerait, en effet, selon plusieurs sources romaines, que l'instruction qu'on proposera au pape de signer comporte des changements de dernière minute qui amoindrirent l'esprit du texte et permettent d'interpréter Summorum Pontificum non plus comme une loi universelle rendant à l'Église tout entière la richesse liturgique de la forme « extraordinaire », mais comme un simple "privilège" destiné à satisfaire les traditionalistes – prêtres et laïcs –, et eux seuls. C'en serait donc fini des rares mais prometteuses initiatives d'application paisible de la forme « extraordinaire » dans le cadre des paroisses où jusque-là ne se célébrait que la forme « ordinaire ». En gros, ce serait une régression et un retour à l'économie d'Ecclesia Dei Adflicta (1988), et, on ose à peine le dire, un camouflet pour Benoît XVI. On murmure à Rome, que l'auteur de cette ultime, et semble-t-il réussie, manoeuvre – inspirée sans doute par de nombreuses exigences d'évêques – serait un des hommes-clef de la Congrégation pour la doctrine de la foi, Monseigneur Charles J. Scicluna, Promoteur de la justice dans ce dicastère, et fort respecté dans la hiérarchie vaticane pour son attitude ferme dans le traitement des dossiers de clercs coupables d'abus sexuels.

Nous ne devrions pas tarder à savoir si cette énième rumeur est vraie – pour ma part, et sur la foi de mes informateurs, je la tiens pour probable sauf, évidemment, revirement du Souverain Pontife in extremis...

D'autres informations en provenance de Rome, comme cette cinglante attaque dans L'Osservatore Romano du 2 février contre la Commission Ecclesia Dei, et son appel à vérifier l'orthodoxie des prêtres « traditionalistes », donne du crédit à cette rumeur et à mon enthousiasme réservé...

Sur le même sujet, un prêtre diocésain, canoniste, me fait savoir que si ces rumeurs sont exactes, les communautés E.D. auraient tort de penser que leur droit particulier pourrait survivre car si l'instruction allait contre l'esprit du motu proprio, elles pourraient finir à leur tour par revenir au droit commun, avec tous les dangers qu'une telle situation comporterait actuellement. Rien n'est sûr, évidemment. Nous essayons juste de cerner un problème, avec tous les risques d'erreurs possibles quant à l'interprétation.